

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, si nous partageons la perception générale qui **nous oblige à élargir notre champ de vision et à tenir compte de la concurrence directe qui existe entre pays, et plus encore entre cantons**, nous dénonçons vivement cette concurrence et la focalisation politique et médiatique sur ces taux, **assurément néfaste et destructrice pour nos collectivités publiques** qui voguent tant bien que mal et souvent plus mal que bien dans ces eaux déficitaires. Nous sommes convaincus de ce point de vue que nous avons **la responsabilité de ne pas exacerber la concurrence**, notamment sur la question des dividendes ou du taux des personnes morales.

Alors si, à l'image de la commission et comme lors de la dernière réforme de la fiscalité, nous partageons le constat que **le statu quo est difficile du point de vue les personnes physiques, il n'est plus tenable pour les personnes morales** – particulièrement compte tenu de notre tissu économique dépendant de 3 ou 4 entreprises - et, nous estimons cependant que la réforme proposée et amendée par la commission, si elle tient compte de certaines erreurs du passé, ce qui nous réjouit (ça c'était pour la note positive à l'égard du Conseil d'Etat qui propose des corrections pertinentes et des rentrées supplémentaires), **elle va assurément trop loin, et même beaucoup trop loin eu égard à notre situation actuelle déjà fragilisée, au niveau du canton et de certaines communes**. Au moment où on émerge à peine la tête de l'eau, on replonge volontairement (ou aveuglement pour le groupe PopVertSol) dans un nouveau cycle d'austérité. De notre point de vue, ce n'est pas ainsi que nous renforceront l'image positive de notre canton, souhait que nous partageons probablement tous, mais avec des visions opposées.

Si le Conseil d'Etat actuel n'affirme plus avec la même vigueur que par le passé que pour "accroître les richesses" il faut baisser les taux, comme l'évoquait Jean Studer lors de la précédente réforme en 2010 (je cite) : "*nous vous le répétons en vous le confirmant, non seulement ce projet n'aura pas d'impacts négatifs, mais il aura des impacts positifs immédiats pour l'Etat et les Communes*". Alors même si le discours a évolué, les choix et prévisions ne nous convainquent guère plus aujourd'hui. Si certains bénéfices ont pu être réalisés au début de la précédente réforme, nous en réfutons la validité à l'issue de celle-ci, sans compter le problème particulier des Communes avec **des effets très variables d'une commune à l'autre**, ce qui risque à nouveau de se produire avec la fin des allègements difficile à chiffrer précisément.

Jusqu'où baisser les taux alors que pour notre canton, il y a 20 ans, nous en étions encore à des taux de 18%, puis de 10% il y a 10 ans, de 5% aujourd'hui et de 3,6% demain avec le projet de la commission, soit 5x moins qu'il y a 20 ans! Comment poursuivre et répondre aux missions de base de l'Etat et des communes avec un des taux parmi les plus bas de Suisse et le plus bas de Suisse romande!

Une diminution imposée par la concurrence certes, mais à laquelle nous participons activement, Une diminution que **nous ne pouvons accepter dans sa proportion!** Aux yeux du groupe PopVertSol et pour le redire un peu différemment, **nous n'avons pas les moyens de nos ambitions pour nous payer cette réforme qui va conduire notre canton dans une nouvelle spirale déficitaire** bien plus préjudiciable que les quelques gains (en terme économiques ou d'image) escomptés.

Nous sommes de ce point de vue particulièrement sceptiques quant aux effets positifs de la réforme évoqués dans le rapport, en particulier quant aux effets dynamiques espérés (10 à 20 millions), d'autant plus que la démonstration du Conseil d'Etat dans son rapport (en page 6) montre très clairement qu'il est impensable, "illusoire" selon les termes du Conseil d'Etat, d'imaginer des compensations un tant soit peu équivalentes en attirant de nouveaux contribuables. Dès lors la prudence, cette vertu chère aux philosophes (qui paraît bien loin des politiques aujourd'hui) doit être de mise, et c'est dans ce sens que vont nos amendements, dans **la recherche d'un équilibre entre les coûts et les compensations possibles. Une prudence dictée par l'histoire récente et les mesures douloureuses qui touchent notre canton et certaines communes.** Nous nous opposerons ainsi à la baisse voulue par la commission de l'impôt sur les dividendes, estimant que nous devons nous en tenir à ce que proposent la plupart de nos voisins et la Confédération ou proposerons également un taux supérieur à celui proposé au niveau des personnes morales.

À présent, soulignons encore quelques points d'accroches pour notre groupe, sans entrer dans le détail des amendements. Au niveau **des marges de manœuvre nouvelles pour les communes**, nous regrettons que celles-ci ne soient pas imposées à l'ensemble des communes, créant ainsi **de nouvelles inégalités au sein de notre canton.** Les Communes en difficultés auront non seulement les impôts les plus hauts, mais aussi les taxes les plus hautes, créant ainsi un écart peut-être peu perceptible, mais bien réel. Sans compter que ces taxes risquent fort d'être refusée en référendum et de mettre certaines communes dans des situations encore plus difficiles qu'aujourd'hui. Une solution aurait

pu consister à ce que le canton assume seul la baisse de son barème et n'implique pas les communes, comme l'a malheureusement rejeté la commission.

Nous regrettons aussi et sans surprise, le rejet du projet de loi Daniel Ziegler qui propose une participation des grandes fortunes. Je vous laisse relire le développement auquel nous ne changerions pas une virgule.

Enfin, pour ne pas être que dans les doléances, nous tenons tout de même à souligner quelques satisfactions : le relèvement du seuil d'imposition à CHF 7'550.-; l'abandon des statuts spéciaux (sur lesquels nous demandons depuis des années plus de transparence au sein des commissions); l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier (nécessaire et bienvenue) ou encore le contrat formation. Concernant ce dernier point, si nous partageons le constat global quant à la qualité de la formation duale, nous estimons, comme dans d'autres domaines, nécessaire d'avancer avec prudence, convaincu que ce qui est valable aujourd'hui avec peu, trop peu, d'élèves en apprentissage, ne se confirmera pas nécessairement si leur nombre augmente. Si personne ne conteste qu'aujourd'hui l'insertion est meilleure en dual, en ira-t-il de même demain avec deux fois plus d'élèves sortant de ces filières? Est-ce que ces élèves et parmi ceux-ci ceux qui rencontrent le plus de difficultés arriveront à se réorienter en cas de chômage accru, situation qui nous avait justement amené à créer ces fameuses classes à plein temps. Alors, oui, nous soutenons le travail mené et le compromis conclu avec les entreprises, mais n'oublions pas de proposer des solutions durables à nos tous enfants (et en particulier aux plus faibles) qui ne doivent pas devenir les chômeurs ou précarisés de demain.

Enfin, nous ne pouvons encore passer sous silence, **le moratoire qui fait que le prélèvement sur la masse salariale ne pourra excéder 0,58%**, opposant clairement cette loi à l'initiative pour les soins dentaires qui demandait également un modeste prélèvement sur les salaires. Cela revient à détruire par avance cette initiative, en opposant la formation à la santé dentaire ou à toute nouvelle initiative de ce type.

Pour conclure, **l'équilibre entre les pertes fiscales et les nouvelles ressources**, de l'ordre de 20 millions pour le canton et de 12 millions pour les Communes (si l'on ne tient pas compte des taxes aléatoires promises par l'Etat) **est par trop déséquilibré** pour que le groupe PopVertSol puisse l'accepter en l'état. Les risques en matière de dynamique positive et de souffle nouveau que certains espèrent pour le canton sont trop aléatoires et trop importants pour que le groupe PopVertSol puisse s'y engager sans regarder ce que nous avons vécu ces dernières années...